Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 17

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 13

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 14

Date convocation : 02-12-2025
Date d'affichage de la convocation : 02-12-2025

2025-64

SÉANCE DU 8 décembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et **le 8 décembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de de M. CITERIN Guy, Maire.

13 présents : CITERIN Guy, DUIGOU Anne-Marie, COUTELLER Noël, RIOU-CANEVET Nicole, LE MOAL Sylvie, CUMUNEL Hoel, LEITZ Jean Jacques, MELL Jeannine, LORANS Jean-Yves, QUERE Sylvie, GUIFFES Laurent, LE CLECH François, BUZIT Amélie.

2 Absents excusés : BAIL Françoise (procuration à CITERIN Guy), TRANCHAT Camille ;

2 Absents : CADOUDAL Katell, BRIAND Jean-Luc ;

Mme DUIGOU Anne-Marie est désignée Secrétaire de séance.

Attribution d'une subvention à l'association « AR REDADEG » achat de 1 km Ar Redadeg 2026

Rapporteur Guy CITERIN

L'édition 2026 de la Redadeg s'élancera de Lannion le vendredi 8 mai et arrivera à Nantes le samedi 16 mai après 2226 km sur les routes des 5 départements bretons. Cette course populaire est organisée en faveur de la langue bretonne.

Afin de soutenir cette action, il est proposé au conseil municipal « d'acheter 1 km, pour la somme de 250 €. Le passage de la course est prévu le 10 mai 2026, à 7h24 sur la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la sollicitation de l'Association « Ar Redadeg »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_064-DE

ATTRIBUE une subvention de 250 € à l'Association « Ar Redadeg »

DIT que la dépense sera inscrite au compte 65748 du budget principal.

La secrétaire de séance, Le Maire

Anne-Marie DUIGOU Guy CITERIN.

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché à la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212902787-20251208-DE_2025_064-DE